

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-5002

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Mise à disposition à l'Opac du Grand Lyon, par bail emphytéotique, d'un immeuble situé 37, rue des Docks**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il a été approuvé, lors du Bureau du 2 octobre 2006, l'acquisition, pour un montant de 325 000 €, de l'immeuble situé 37, rue des Docks à Lyon 9°, appartenant aux consorts Prudhomme, avec pour objectif sa mise à disposition, sous forme de bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon.

Il s'agit :

- d'un bâtiment de deux niveaux sur rez-de-chaussée occupé, comprenant un commerce, un studio et quatre T1 bis, le tout représentant une surface utile de 187 mètres carrés,
- une parcelle de terrain de 194 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 13 de la section AZ, sur laquelle est édifiée cette construction.

Selon le projet de bail qui est proposé, la Communauté urbaine mettrait ce bien, lorsqu'elle en sera devenue définitivement propriétaire, à disposition de l'Opac du Grand Lyon en vue de la réalisation d'une opération de réhabilitation du bâtiment pour un montant de travaux de 140 699 € HT permettant, dans le cadre d'un financement prêt locatif à usage social (PLUS) la production de 5 logements sociaux tout en maintenant le local commercial du rez-de-chaussée.

Cette mise à bail interviendrait aux conditions suivantes, acceptées par les services fiscaux :

- la durée du bail 55 ans,
- le paiement d'un droit d'entrée s'élevant à 162 500 €,
- le paiement d'un loyer symbolique d'un euro pendant 40 ans correspondant à la durée du prêt,
- le paiement d'un loyer annuel, d'un montant de 21 700 €, durant les 15 dernières années ;

Vu ledit projet de bail ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de bail qui lui est proposé, concernant la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 37, rue des Docks à Lyon 9°.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette de 162 500 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 752 100 - fonction 020 - opération n° 1211.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,